

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 5

Exclus : /

L'an deux mil seize, le jeudi 8 septembre à 17h00 s'est réuni le Conseil Municipal extraordinaire de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE-GOUGEON, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Thierry MALO, Géraldine VALOGNES,

Etaient excusés : MM. Gaëtan LE CORVEC (donne pouvoir à Isabelle EVE-GOUGEON), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Evelyne COANTIEC (donne pouvoir à Guy CLOSET), Jean-François HERBE (donne pouvoir à Géraldine VALOGNES)

Date de convocation :

02/09/2016

Date d'affichage :

02/09/2016

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis ADDE

**SESSION EXTRAORDINAIRE  
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AUTOUR DE LA MAIRIE**

**Objet : Présentation de l'étude complète du projet par le bureau d'études SA2E**

La présente consultation concerne le marché de travaux : « travaux d'aménagement des abords de la Mairie de BRETTEVILLE-SUR-AY ». Les travaux comportent deux lots :

- LOT 1 : VRD (voirie)
- LOT 2 : Espaces verts

L'enveloppe des travaux pour le LOT 1 est de 157 000 € HT et pour le LOT 2 est de 13 000 € HT. La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée avec l'ouverture des plis le 30 août 2016 à 15h00. Les prestations représentent 80% du prix et la valeur technique de l'offre 20%. Il a été reçu trois offres pour le LOT 1 : EUROVIA, TOFFOLLUTI et OUEST TERRASSEMENT. Les entreprises EUROVIA et TOFFOLLUTI présentent des dossiers de candidatures conformes au règlement de consultation. L'entreprise OUEST TERRASSEMENT présente un dossier de candidature incomplet au regard du règlement de consultation et qui ne peut pas permettre de juger le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières. D'autre part, il apparaît dans l'attestation d'assurance jointe au dossier que le contrat ne couvre pas les travaux d'électricité donc les travaux d'éclairage public et n'a pas déclaré de sous-traitant pour ces travaux.

Pour le LOT 2, la commune a reçu deux offres : PAYSAGE RATEL et 3CJ. Les deux entreprises présentent des dossiers de candidatures conformes au règlement de consultation.

**Objet : Délibération sur le choix des entreprises pour le lot 1 (VRD)**

La société SA2E, maître d'œuvre, présente, ce jour, l'analyse des candidatures et des offres des entreprises reçue dans le cadre de l'appel d'offre des travaux d'aménagement des abords de la mairie.

Au vu du rapport d'analyse présenté par le maître d'oeuvre, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le rapport d'analyse du maître d'œuvre
- décide de ne pas agréer la candidature de l'entreprise OUEST TERRASSEMENT
- valide le classement des entreprises EUROVIA et TOFFOLLUTI
- décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 134 235.46 € HT soit 161 082.55 € TTC
- autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents y afférents

**Objet : Délibération sur le choix des entreprises pour le lot 2 (espaces verts)**

La société SA2E, maître d'œuvre, présente, ce jour, l'analyse des candidatures et des offres des entreprises reçue dans le cadre de l'appel d'offre des travaux d'aménagement des abords de la mairie.

Au vu du rapport d'analyse présenté par le maître d'oeuvre, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le rapport d'analyse du maître d'œuvre
- valide le classement des entreprises PAYSAGE RATEL et 3CJ
- décide de retenir l'offre de l'entreprise 3CJ pour un montant de 5 487.30 € HT soit 6 584.76 € TTC
- autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents y afférent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 minutes.